

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 janvier 2017

## **Le Syndicat des Experts Indépendants lance la plateforme nationale du recours direct automobile**

**A la demande des consommateurs, des réparateurs et de ses adhérents, le Syndicat des Experts Indépendants a décidé de mettre à disposition des automobilistes un numéro unique, dédié à la mise en relation avec l'un des 50 experts du SEI qui pratiquent le recours direct :**

**09 80 80 03 09**

Au prix d'un appel local, ceux qui souhaitent formuler un recours direct ou simplement avoir plus d'informations à ce sujet, sont redirigés automatiquement vers l'un des experts du département choisi.

D'ores et déjà opérationnelle, la plateforme téléphonique, à couverture nationale, est ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

La procédure de recours direct s'adresse à tous les automobilistes victimes d'un accident non-responsable et dont l'auteur est connu et responsable à 100%. Elle est prévue par le Code civil (article 1240) et par le Code des assurances (article L124-3) et consiste à demander la réparation intégrale du préjudice auprès de la personne responsable ou de son assureur.

Quels sont ses avantages, comment en bénéficier? Pour connaître la réponse à ces questions, connectez-vous sur [www.accident-non-responsable.com](http://www.accident-non-responsable.com) ou sur le site du SEI : [experts-auto-independants.com/prestations/recours-direct/](http://experts-auto-independants.com/prestations/recours-direct/). Une campagne d'affichage est en cours et des prospectus sont disponibles chez les garagistes partenaires.

*Le Syndicat des Experts Indépendants a été créé en 1992 sous forme d'association (AEUA) ayant pour objet de rassembler les experts n'intervenant pas pour les assureurs. Devenu syndicat en 2002, il accueille régulièrement de nouveaux membres. Tous les adhérents du SEI sont titulaires du diplôme d'expert en automobile, délivré par l'Education Nationale et exigé par le Ministère des Transports pour être inscrit sur la liste nationale des experts en automobile. Plus de 40% des membres du SEI sont experts judiciaires.*

**[www.accident-non-responsable.com](http://www.accident-non-responsable.com)**

**Le chemin le plus court vers la réparation intégrale du préjudice !**